



Un témoin dans une affaire criminelle est-il tenu au secret ?

Par **Bibi la bretonne**, le **08/07/2017** à **13:26**

Bonjour,

J'écris actuellement un livre sur ce qui s'est passé dans mon village pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le fait le plus marquant est l'assassinat d'une commerçante collaboratrice en 1943.

Les assassins n'ont jamais été trouvés.

J'ai trouvé plein de détails sur la découverte du corps puis l'enquête via des PV de gendarmerie aux Archives Départementales.

Le livre a la forme d'un journal intime : un narrateur inventé raconte ce qu'il voit et entend. Et hormis l'existence du narrateur, tout est vrai.

Je ne voudrais pas faire faire à mes personnages des choses fausses, alors la question que je me pose est celle-ci : est-il possible que la personne ayant découvert le cadavre raconte à mon narrateur les détails de sa découverte ? À ce stade de l'enquête (audition par les gendarmes le jour même du crime), un témoin dans une affaire criminelle est-il tenu au secret, ou peut-il raconter à ses proches ce qu'il a vu ?

Merci d'avance pour vos lumières !